

**Société Anonyme Société Commerciale de Brasserie Co.Br.Ha.**  
**Société anonyme ayant fait un appel public à l'épargne**  
**Provinciesteenweg 28 - 3190 Boortmeerbeek**  
**Numéro d'Entreprise: 0403 567 015**  
**TVA: BE 0403.567.015 (RPR Leuven)**

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mardi 30 mai 2023 à 11 heures** au siège social de la société, **Provinciesteenweg 28 - 3190 Boortmeerbeek.**

---

**A G E N D A   A S S E M B L E E   G E N E R A L E   A N N U E L L E**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2022.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12.2022.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.  
*Proposition de décision* : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de décision* : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2022.
6. Nomination du commissaire .  
*Proposition de décision* : renouvellement du mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par monsieur Joël Brehmen, en qualité de commissaire, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2026. Les honoraires s'élèvent à EUR 70.000, indexés annuellement et hors dépenses liées à la mission.
7. Divers

Les participants à l'assemblée générale sont priés de se présenter avant 10h45 pour l'enregistrement.

Pour être admis aux assemblées, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 7 : 134 du WVV, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent déposer, au plus tard le 23 mai 2023, l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, jusqu'à la date de l'assemblée générale, au siège d'exploitation de la société (Provinciesteenweg 28, 3190 Boortmeerbeek).

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer aux assemblées générales par courrier normal adressé au siège d'exploitation de la société au plus tard le 23 mai 2023.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le Conseil d'administration